

# *Temps'Danse*<sup>14</sup> Assemblée Générale

Mardi 3 octobre 2023 à 18H30

au siège social de l'association : 43 rue des Thermopyles 75014

*Article 11 - L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année.  
Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'Assemblée.  
La situation morale de l'association est présentée à l'Assemblée.  
Le Trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.  
L'assemblée, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport d'activité et sur les comptes de l'exercice financier.  
Elle délibère sur les orientations à venir.  
Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.  
Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.  
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président est prépondérante.*

Sont invités les membres du Conseil d'Administration :

-Priscille Pedone :présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 5/09/2021 pour un mandat de 4 ans

Elue membre du bureau et Présidente de l'association lors du CA du 6/09/2021

-Pascale Dominguez Martin : présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 1/09/2019 pour un mandat de 4 ans.

Elue membre du bureau et Trésorière lors du CA du 2/09/2019

-Isabelle Joëssel : présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 1/09/2019 pour un mandat de 4 ans.

Elue membre du bureau et Secrétaire lors du C.A. du lundi 6/09/2021.

-Marjorie Molines : présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 5/09/2021 pour un mandat de 4 ans

-Stéphanie Fresnais : présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 5/09/2021 pour un mandat de 4 ans

-Marine Doucet : présente

Elue membre du CA lors de l'AG du 4/11/2022 pour un mandat de 4 ans

Sont invités, les membres d'honneur :

-Laure Mazzoleni Robin : Membre d'honneur: excusée

-Sara Gailly Chevannes : Membre d'honneur: excusée

-Armelle Hugnot: Membre d'honneur : excusée

-Ghislaine Mirmont : Membre d'honneur : présente

-Martine Cerioli : Membre d'honneur : présente

Sont invités les membres de l'association à jour de leur cotisation :

-Mme Paoli Legrand est présente

-M Tayeg est présent

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 18H30.

Les pouvoirs sont comptés :

- 65 pouvoirs pour Priscille Pedone
- 17 pouvoirs pour Pascale Dominguez
- 14 pouvoirs pour Isabelle Joessel
- 14 pouvoirs pour Marjorie Molines
- 15 pouvoirs pour Stéphanie Fresnais
- 26 pouvoirs pour Marine Doucet
- 3 pouvoirs pour Laure Mazzoleni Robin
- 2 pouvoirs pour Mme Paoli Legrand
- 1 pouvoir pour M Tayeg
- 1 pouvoir pour Mme Cerioli

Le nombre de personnes présentes ou représentées est de 167.

### **Approbation du compte rendu de l'assemblée Générale**

Le procès verbal de l'AG du 4 novembre 2022 a été envoyé aux membres présents à la dernière AG .

Il a été validé par le C.A.

Il est approuvé par les membres présents et représentés.

### **Ordre du jour**

#### **•Rapport d'activité 2022/2023**

- 1.Bilan des inscriptions ;
- 2.Bilan des activités visant à promouvoir la danse dans sa dimension artistique et culturelle ;
- 3.Bilan des activités visant à promouvoir la danse dans le domaine de l'éducation populaire.
- 4.Montant de la cotisation annuelle
- 5.Approbation du règlement intérieur

#### **•Rapport Financier 2022/2023 :**

- 1.Bilan financier 2022/2023
- 2.Budget prévisionnel 2023/2024

#### **•Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

#### **•Orientations à venir 2023/2024**

### **Rapport d'activité :**

#### **Bilan des inscriptions 2022/2023**

De manière générale, l'année s'est plutôt bien passée et les choix faits l'année passée ont portés leurs fruits puisque le nombre d'adhérents est à la hausse après trois années de baisse post Covid.

Temps'Danse14 reste cette association de quartier qui accueille les tous petits et les suit potentiellement jusqu'à l'âge adulte.

Avec le Covid, pas mal d'enfants ont décroché, (pas la 1ère année, un peu la 2è année, mais surtout la 3è année, alors même que nous reprenions les cours en présentiel).

Nous avons perdu beaucoup d'élèves, aussi, notre priorité a t elle été de nous tourner vers les plus jeunes pour recréer un vivier et relancer la dynamique.

Notre développement est bien sûr fonction des salles qui sont mises à notre disposition.

Nous n'avons pu répondre à la demande des jeunes adultes, faute de créneaux horaires adaptés à cette population, mais nous avons pu répondre à la demandes des familles d'enfants de maternelle.

L'essentiel est de remplir les cours, qui correspondent aux créneaux horaires mis à notre disposition et de répondre à la demande des habitants du quartier, dans la mesure du possible.

**Les parcours danse** restent récents mais on sent une vraie appétence pour ces parcours, ils viennent répondre à une demande qui existait et pour laquelle il n'y avait pas d'offre existante dans le quartier. Nous avons de plus en plus d'élèves qui suivent ces parcours danse et qui ont fait preuve d'un réel investissement.

Ces élèves qui suivent au minimum 3 cours hebdomadaires sont de plus en plus nombreux et remplissent les cours.

Le développement de ces parcours ne va pas dans le sens d'une augmentation des rentrées ni d'une augmentation du nombre d'élèves mais cela permet de répondre à la demande d'élèves plus motivés. Il est possible qu'on ne retrouve pas les 895 membres de l'année 2019/2020.

Aujourd'hui nous avons 725 membres avec une belle proportion d'élèves qui suivent plusieurs cours hebdomadaires (moins d'élèves plus investis).

L'important c'est donc que les cours soient remplis de telle sorte à donner une bonne dynamique aux cours et de tirer tout le monde vers le haut.

#### **Les aides aux activités extrascolaires:**

- la tarification en fonction du quotient familial,
- le ticket loisir de la CAF envoyé aux familles recevant l'indemnité de rentrée scolaire,
- le coupon Réduc'Sport et Study'Sport ouverts aux parisiens qui sont peu connus et qui se cumulent avec
- le Pass'Sport envoyé aux familles recevant l'indemnité de rentrée scolaire
- les chèques vacances et des coupons sport de l'ANCV,
- les participations des comités d'entreprise.

Le traitement de ces aides est précieuse pour les familles mais chronophage pour la secrétaire.

Cela représente une charge supplémentaire de travail qui s'étale sur plusieurs 6 mois (de l'ouverture des inscriptions en juin jusque fin décembre).

Cela représente un gros investissement de temps et d'argent pour l'association.

**Le bilan des inscriptions 2022/2023 est soumis à l'approbation des membres présents ou représentés. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

#### **Rapport d'activité :**

##### **Bilan des activités visant à promouvoir la danse dans sa dimension artistique et culturelle**

*Article 2 de nos statuts :*

*Cette association a pour but de faciliter l'accès à un enseignement intégrant la dimension artistique et culturelle de la danse.*

#### **Actualités de la danse et de l'école**

Les membres de l'association ont continué à recevoir régulièrement les «actualités de l'école» par mail.

Tous les partages se trouvent également sur notre site internet.

Nous avons également un compte Instagram sur lequel nous postons régulièrement des photos ainsi qu'un compte Facebook et un groupe privé Facebook.

#### **Spectacles à l'Opéra pour la saison 2022/2023**

L'association a acheté des abonnements pour la saison

Elle propose ces places à ses membres et n'en retire aucun bénéfice. L'objectif est spécifiquement celui de promouvoir la danse dans sa dimension artistique et culturelle.

#### **Ateliers chorégraphiques, de répertoire avant chaque vacances :**

Les professeurs de danse proposent aux élèves de leurs classes de participer à des ateliers chorégraphiques, afin de confronter les élèves à l'acte de création, au travail de composition, au travail de collaboration (apprendre à s'écouter, se respecter, s'entendre, se nourrir les uns les autres ...), au regard des autres.

Les tablettes fournies aux professeurs permettent d'aborder la culture chorégraphique et l'étude de ballets

amenant ainsi les élèves à se nourrir, à reproduire, à s'enrichir.

### **Portes ouvertes avant chaque vacances :**

Des portes-ouvertes, avant chaque vacances accueillent les familles dans les cours. Elles permettent aux parents d'apprécier l'évolution de leurs enfants et aux enfants de danser pour des spectateurs.

### **Rencontres dansées à la fin du 1er semestre :**

Les rencontres dansées se sont déroulées du 5 au 11 février. Les rencontres dansées sont l'occasion de présenter aux familles et à l'équipe pédagogique, le travail technique du 1er semestre, les variations travaillées (dès 10 ans)

A cette occasion, les professeurs sont invités, apportent un regard extérieur, toujours bienveillant pour donner de l'importance au travail des enfants, à leur investissement.

Cela permet aux élèves d'être en position d'artiste, c'est une présentation.

Les professeurs de danse ont ensuite rédigé les appréciations de leurs élèves à qui elles sont envoyées par mail à partir du mois de mars et jusqu'au mois de juin.

### **Journées Parcours Danse Etudes :**

Ces journées réunissent l'ensemble de nos professeurs de danse et l'ensemble de nos élèves du parcours danse études.

Toute l'équipe se réunit pour regarder et apprécier le travail de chaque élève dans chaque technique enseignée.

Les élèves sont appréciés et mis en valeur.

Ce sont des élèves qui sont amenés à passer des concours, des auditions et c'est bien de leur donner l'habitude d'être évalués.

→ en janvier, la journée parcours danse du dimanche 5 février a permis aux professeurs d'évaluer les élèves,

→ en juin, une journée parcours danse du dimanche 4 juin, a permis d'accueillir les futurs élèves.

### **Spectacle des élèves le 18 juin 2023 au théâtre du Beffroi :**

Le spectacle fait danser petits et grands (les élèves de maternelle ne participent pas au spectacle sur scène).

Le thème du spectacle est le voyage et la découverte de 4 grandes métropoles :

*Viens je t'emmène :*

1/ à New York, dimanche à 10h

2/ à Mexico, dimanche à 13h

3/ à Tokyo, dimanche à 16h

4/ à Paris, dimanche à 19h

Un immense merci à tous les bénévoles qui ont participé à la réalisation du spectacle des élèves!

Sans eux ce spectacle ne pourrait avoir lieu !

### Dans l'équipe de l'encadrement des élèves le samedi :

Isabelle Joessel, Garance Joessel, Martine Cerioni, Lucile Mirmont, Pauline Stephan, Aurore Chauvin, Armelle Hugnot, Martine Cerioli, Marine Muller,, Mme Picard, Sophie Boureagde, Anabelle Louet Trivier, Mme Bell, Mme Tordjman, Mme Chambon, Mme Beraha Roblin, Mme Vye, Mme Pinta Lopez, Mme Martin, Mme Demathieu,, Mme Baktaoui, Mme Gmiha, Mme Lochon, Mme Larribaud,, Mme Simonin, Mme Perruche, Mme Roulet, Mme Blasi, Mme Halegoi, Mme Prouvost, Mme Arrestier, Mme Wang, Mme Ahadzie, Mme Gardrat, Mme Baudic Sémété

### Dans l'équipe de l'encadrement des élèves le dimanche :

Isabelle Joessel, Garance Joessel, Martine Cerioni, Lucile Mirmont, Pauline Stephan, Aurore Chauvin, Armelle Hugnot, Anne Hugnot, Esther Hugnot, Lucile Mirmont, Maurane Mirmont, Wafa Megassi, Sirine Megassi, Véra Claessen, Camille Leblanc, Sasha Hirsh

### Dans l'équipe de l'encadrement des spectateurs :

Pierre Joessel, Matthieu Joessel, Chloé Gailly, Armelle Hugnot, Emilie Gaston Fruchart, Pascale Dominguez, Martine Cerioli, Pascal Mirmont, Pauline Stephan, Naomie Hugnot, Lucile Dubreucq, Marjorie Molines, Stephanie Fresnais

Nous avons vendu en moyenne 500 places au tarif de 9€ pour chaque spectacle .  
Certaines familles, qui en ont fait la demande, ont pu bénéficier de places situées au balcon au tarif réduit de 5€/place.

Bien entendu, l'association ne fait aucun bénéfice sur la vente des places, bien au contraire puisque le spectacle reste déficitaire chaque année. Cependant, le spectacle est une façon de clore l'année en feu d'artifice et partager un moment de danse.

Un membre présent témoigne que les familles étaient heureuses qu'il n'y ait pas de limitation de places cette année.

Deux adhérents présents à l'AG demandent que les billets puissent être proposés à moitié prix pour les familles assistant aux 4 spectacles de la journée.

Une discussion s'est ouverte sur le sujet :

Les membres du C.A. rappellent que cela a été longuement débattu en Conseil d'Administration et le choix tarifaire a été fait après de longues réflexions (permettre à tous de participer, de danser, d'accéder au spectacle et entrer dans des frais raisonnables).

Le contexte du déficit de l'association a participé à ce choix tarifaire. Les membres du C.A. ont pour but de sortir l'association du déficit, non pas de le creuser avec l'organisation du spectacle.

Le choix a été de privilégier le caractère festif et d'offrir un spectacle de qualité dans un lieu d'exception plutôt que de réduire le prix qui impliquerait de trouver une autre salle (sans parler du temps nécessaire pour trouver un nouveau lieu qui soit en capacité d'accueillir près de 600 danseurs et danseuses et plus de 2000 spectateurs. Les plus anciens se souviendront de la salle du Bon Conseil.

Il est rappelé que l'association est systématiquement déficitaire sur le budget du spectacle et que le prix de la salle va augmenter cette année.

Réduire le prix des places nécessiterait donc, d'augmenter les cotisations annuelles.

Comparé à celui pratiqué par d'autres écoles de danse, le prix d'une place à l'unité est particulièrement bas et réduit au maximum et ce grâce, notamment, à la gestion totalement bénévole de la billetterie par des membres du C.A. C'est un travail énorme, compte tenu du nombre de places et la logistique de la vente des billets ne peut pas être compléxifiée avec la mise en place de plusieurs tarifs.. D'autant qu'il existe déjà la possibilité pour les familles de contacter l'association pour demander un billet à 5€ placé au balcon.

Les membres présents demandent aux membres du C.A. de continuer y réfléchir et espèrent qu'une proposition pourra émaner de ces réflexions.

**Le bilan des activités visant à promouvoir la danse dans sa dimension artistique et culturelle est soumis à l'approbation des membres :**

Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

## **Rapport d'activité :**

### **Bilan des activités visant à promouvoir la danse dans le domaine de l'éducation populaire**

*Article 2 de nos statuts :*

*Cette association a pour but de :*

-contribuer au développement des activités artistiques et sportives dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse,

### **Tarifs des cours de danse 2023/2024 :**

Dans un souci constant de proposer des cours de danse ouverts à toutes les catégories sociales, afin de développer la pratique et la culture artistique dans tous les milieux sociaux-culturels, l'association propose des tarifs en fonction du quotient familial et des tarifs dégressifs pour les élèves suivants plusieurs cours hebdomadaires.

Le CA a travaillé en amont de l'ouverture des inscriptions et de l'A.G. pour préparer la grille tarifaire 2023/2024.

Les membres du C.A. ont voté à l'unanimité l'augmentation des cours de 20€/an, correspondant à l'inflation que l'association subit et doit suivre pour ne pas creuser son déficit.

### **Stages Vacances à Rosa Parks pour les élèves qui restent à Paris:**

Les stages vacances ont été ré introduits après la pause Covid.

Les professeurs qui interviennent sont auto entrepreneurs lorsqu'ils ne sont pas salariés de l'association.

Il y a eu 2 stages d'une semaine à chaque vacances.

### **Dimanche du sport : dimanche 11 juin à Rosa Parks à 15H30 et 16H30**

Nous avons participé bénévolement aux dimanches du sport organisés par la Mairie et l'OMS.

Géraldine a proposé un atelier parents-enfants et Elsa pour un atelier ado/adultes.

### **Séances découvertes et cours d'essais gratuits**

Ils ont lieu fin juin/début juillet et début septembre.

Les semaines qui ont suivi le spectacle ont permis d'ouvrir les portes des cours de danse aux élèves souhaitant découvrir nos cours. Les séances découvertes sont ouvertes à tous. Elles permettent aux nouveaux élèves comme aux anciens élèves d'aller suivre les cours des différents professeurs et découvrir les différentes techniques. Cela aide les familles et les élèves dans leur choix avant de procéder aux inscriptions.

### **Le bilan des activités visant à promouvoir la danse dans le domaine de l'éducation populaire est soumis à l'ensemble des membres présents et représentés :**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Montant de l'adhésion annuelle**

*Article 11 : L'Assemblée générale fixe le montant de l'adhésion annuelle.*

Le montant de l'adhésion annuelle est de 40 € depuis de nombreuses années.

Les membres du Conseil d'Administration proposent de la maintenir à 40€.

### **Le maintien de l'adhésion annuelle est soumis à l'approbation des membres :**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Approbation du règlement intérieur**

### *Article 13 - Règlement intérieur*

*Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.*

*Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.*

L'article 2 du règlement intérieur a été précisé afin de répondre aux problématiques des modalités d'inscription :

### *Article 2 : Conditions d'inscription*

*Adhésion annuelle individuelle : 40€ par élève.*

*Elle est préalable à toute participation, inclut l'assurance, les frais de dossier et ouvre droit à une séance d'essai. La cotisation n'est pas remboursable, ni soumise au quotient familial.*

### *Inscription annuelle :*

*Le plein tarif annuel est de **320€** (32 cours à 10€ le cours).*

*Dès sa création, l'association a décidé de mettre en place un système de réductions en fonction du quotient familial des familles, ce afin de faciliter l'accès aux cours de danse à toutes les catégories sociales professionnelles, sans pour autant recevoir d'aide de l'Etat pour subventionner cette politique propre à l'association.*

*Un justificatif de quotient familial de l'année en cours est obligatoire pour bénéficier des réductions tarifaires.*

*Seul le justificatif de la CAF est accepté. A défaut, le plein tarif s'applique automatiquement.*

### *Gestion des demandes d'inscription :*

*Conformément à l'objet social de l'association qui consiste à donner au plus grand nombre la possibilité d'accéder à l'enseignement de la danse tout en garantissant à ses membres des conditions de progression dans la discipline choisie,*

*Les demandes d'inscription sont traitées de la façon suivante :*

*1/ Priorité aux élèves s'inscrivant à un parcours danse (PDE, PPD, PIC, PID) : 3 cours de danse hebdomadaires ou plus*

*2/ Priorité aux élèves s'inscrivant à plusieurs cours hebdomadaires,*

*3/ Priorité à la continuité pédagogique pour les élèves qui poursuivent avec les mêmes professeurs*

*4/ Priorité par ordre d'arrivée du dossier de ré inscription.*

*5/ Priorité aux ré inscriptions sur les nouvelles inscriptions jusque fin juin.*

*NB1 : A partir de 10 ans, 2 cours hebdomadaires sont obligatoires.*

*La danse est une technique exigeante qui nécessite d'être pratiquée au minimum 2 fois par semaine, idéalement dès l'âge de 8 ans, afin que les élèves puissent tous avancer au même rythme et installer une réelle qualité tant physique qu'artistique.*

*Notre école de danse propose un cursus par âge et par niveau et a l'ambition de former des danseurs amateurs avertis.*

*Nous nous référons au Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture qui précise :*

*"Les volumes horaires d'enseignement sont définis de façon à assurer une formation qui permette à l'élève de se construire une identité artistique dans au moins une des disciplines classique, contemporain, jazz. »*

*"Le cursus, quant à lui, implique un minimum d'heures d'enseignement dans l'une de ces disciplines en deçà duquel il devient inopérant (Fourchette horaire hebdomadaire suggérée : de 3H30 à 6h00). »*

*Les dossiers des élèves ne s'inscrivant qu'à un seul cours hebdomadaire seront placés en liste d'attente et ne seront validés qu'en septembre en fonction des places disponibles.*

*NB2 : Les cours de pointes sont réservés aux élèves inscrits en Parcours Intensifs Classique et au Parcours Danse Etudes (élèves répondant aux critères morphologiques imposés par cette technique).*



*Les dossiers des élèves ne s'inscrivant qu'à un seul cours hebdomadaire de danse classique seront placés en liste d'attente et ne seront validés qu'en septembre en fonction des places disponibles.*

*NB3 : Seuls les dossiers comportant le formulaire d'inscription et le règlement annuel seront validés à la condition que l'élève s'inscrive dans un cours de sa tranche d'âge et de son niveau. Les dossiers incomplets seront placés en liste d'attente et ne seront validés qu'après avoir été complétés.*

*NB4 : Il n'existe pas de système de ré inscription automatique, ni tacite reconduction. Il n'existe pas de système de pré inscription par téléphone ou par mail sans règlement. La démarche reste la responsabilité des familles, elle est à renouveler chaque année.*

*NB5 : L'association valide l'inscription en envoyant un mail récapitulatif les jours et heures des cours. L'association s'engage alors à réserver une place à votre enfant dans chacun des cours ainsi validés pour l'année complète. Les familles s'engagent également pour l'année complète. Aucun remboursement ne saurait alors être réclamé après validation du dossier.*

→ Les membres présents témoignent des réactions de certaines familles :

-L'obligation de suivre 2 cours hebdomadaire n'est pas toujours bien comprise ni bien vécue.  
-Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant suivent 2 cours hebdomadaires, vivent mal le fait de devoir attendre le mois de septembre pour recevoir la confirmation de leur inscription qui n'est pas prioritaire.

La direction a pris en compte ces retours et le maximum a été fait pour donner satisfaction aux familles.

L'association est attentive à ce que les enfants qui souhaitent progresser et s'investir dans la danse puissent bénéficier d'un cadre qui réponde à leurs attentes tout en permettant aux élèves, qui sont plus dans le loisir, de pouvoir également avoir leur place.

Cependant le Ministère de la Culture, dans son schéma d'orientation pédagogique, précise que le volume horaire d'enseignement est destiné à assurer une formation qui permette à l'élève de se construire et d'avancer. Il est rappelé que le Ministère de la Culture nous donne un cadre auquel nous tentons de nous conformer.

Quand les élèves ne viennent qu'une fois par semaine, alors qu'ils sont en train d'engager énormément d'apprentissages, c'est inopérant. Comme dans toute activité, si l'élève ne pratique pas assez, il ne progresse pas, il n'avance plus, il se décourage et ralentit tout le cours y compris les élèves qui veulent progresser. Il est rappelé que la fourchette horaire hebdomadaire suggérée par le Ministère est d'un minimum de 3H30 dès 8 ans (2 cours d'1h30). Or, nos professeurs ont dans le même cours des élèves qui suivent 1 cours hebdomadaire et d'autres qui suivent plus de 3 cours hebdomadaires. Sans même vouloir à tout prix parler d'un objectif d'excellence, il est cependant compliqué de maintenir au sein d'un même cours l'intérêt et le dynamisme-homogène d'élèves qui n'ont pas le même volume horaire de cours. Entre ceux qui dansent beaucoup et qui avancent très vite et ceux qui, au contraire, ne dansent pas beaucoup et ne progressent pas assez, il faut trouver un juste milieu.

L'association y a longuement réfléchi et est arrivée à la conclusion que la meilleure solution consistait dans l'incitation à suivre 2 cours hebdomadaires

Les plus jeunes qui s'inscrivent en Eveil et Initiation (qui dépendent de leurs parents pour les accompagnements) peuvent venir une fois par semaine. Ce sont les années pendant lesquelles les professeurs installent les bases, le plaisir, la motivation.

Avec l'arrivée de la technique, il faut passer à 2 cours hebdomadaires, le temps pour les élèves de construire leur corps, leur technique, leur danse.

Pour les plus grands, qui ont arrêté de grandir, qui ont construit leur corps et leur technique, qui s'investissent dans leurs études, il est possible de poursuivre avec un seul cours hebdomadaire.

En tant qu'école de danse, notre priorité est de former des danseurs amateurs de qualité.



→ Certaines familles se plaignent que ce 2<sup>e</sup> cours obligatoire représente un coût supplémentaire :  
Il est rappelé que l'association a mis en place une politique tarifaire favorisant les élèves qui suivent plusieurs cours hebdomadaires :

- tarifs dégressifs dès le 2<sup>e</sup> cours hebdomadaires,
- +tarifs en fonction du quotient familial,
- +prise en compte des Pass'Sport, Reduc'Sports, Coupons Sports, Tickets loisirs, Chèques vacances ...

L'association, en instituant ce 2<sup>e</sup> cours de danse hebdomadaire, donne aux élèves les moyens de progresser et de s'épanouir. C'est un gage de sérieux de l'association.

**Les modifications sont soumises à l'approbation de l'ensemble des membres présents et représentés.**

Il est approuvé à xa par les membres présents et représentés.

Les membres présents soulèvent l'importance d'améliorer la communication pour expliquer mieux aux familles l'importance de suivre 2 cours hebdomadaires.

## Approbation des comptes

**Bilan financier**

**Budget prévisionnel**

Article 11: Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

<b>Recettes 2022/2023 : 226 333,19 €</b>	<b>Budget 2023/2024 : 237 710 €</b>
<b>Dépenses 2022/2023 :</b>	<b>Budget 2023/2024</b>
Frais de fonctionnement : 18 179,66 €	Frais de fonctionnement 22 81000 €
Frais exceptionnels : 17,90 €	Frais exceptionnels : 0€
Frais de personnel : 187 340,12 €	Frais de personnel : 199 400 €
Spectacle des élèves : 8 707,55 €	Spectacle des élèves :12 000 €
Marge de manœuvre : 8 632 €	Marge de manœuvre :0 €
Total :222 332,78 €	Total : 237 710 €

Après 2 ou 3 années déficitaires, nous renouons avec un excédent cette année qui se traduit par l'augmentation des cotisations portés par le nombre d'adhérents.

Nous avons réussi à recréer un vivier et à augmenter le nombre d'adhésion.

C'est un excédent qui cache cependant un déficit.

En effet, beaucoup de réductions de charges sur l'année 2022/2023 ont été effectuées, qui, si elles n'avaient pas été opérées, auraient entraîné un nouveau déficit de l'association :

ces charges sont :

- la masse salariale (les salaires n'ont pas suivi l'inflation),
- une direction qui n'est pas payée depuis 2 ans,
- le local occupé par Temps'Danse14 (RDC et sous sol) n'est plus loués depuis un janvier 2023 mais la surface est toujours occupée (à titre gratuit) notamment par tous les costumes et documents administratifs,
- le spectacle reste déficitaire malgré les augmentations sur les entrées du spectacle,
- une remise exceptionnelle (post Covid) sur les locations de salle.

Ainsi, nous avons bénéficié de remises, réduit beaucoup les charges, à un niveau qu'on ne pourra pas baisser plus.

Structurellement l'association reste toujours déficitaire.

En conclusion, nous sommes fiers de présenter un bilan positif.  
Nous avons réussi à rééquilibrer les comptes en coupant drastiquement dans les dépenses.  
Notre équilibre est donc précaire.  
C'est pourquoi, il a été décidé d'augmenter les tarifs annuels de 20€ , ce qui correspond à l'inflation dans l'espoir de permettre à l'association de retrouver une vraie sérénité financière dans les années à venir.

**Le bilan et le budget prévisionnel sont soumis à l'approbation des membres présents et représentés :**  
Il est approuvé par les membres présents et représentés avec 5 abstentions.

### **Nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

*Article 9 - Conseil d'administration*

*L'association est dirigée par un conseil d'administration de 4 à 6 membres élus pour 4 années par l'assemblée générale renouvelable par moitié tous les deux ans.*

*Article 11 – L'Assemblée Générale pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.*

Les mandats de Pascale Dominguez et Isabelle Joessel arrivent à terme, elles ont toutes deux été élues membres du CA lors de l'AG du 1/09/2019 pour un mandat de 4 ans. Pascale et Isabelle souhaitent toutes deux renouveler leur mandat. Armelle Hugnot, membre d'honneur, se propose de rejoindre le C.A. si un poste était libéré et venait à être vacant.

Nous procédons aux votes.

Isabelle et Pascale sont réélues par les membres présents et représentés.

Elles sont vivement remerciées pour leur engagement.

### **Orientations à venir**

Les inscriptions 2023/2024 ont ouvert au mois de juin et se poursuivent.

La rentrée 2023 s'est bien déroulée, sans bureau d'accueil.

Les permanences se sont tenues à Rosa Parks.

La bourse aux tenues de danse se font autrement (en ligne sur Facebook et le Bon Coin ou par l'intermédiaire des professeurs).

La boîte aux lettres accessible depuis la rue permet aux familles de déposer facilement leurs plis.

Après le départ à la retraite de Blandine, c'est au tour de Martine de faire valoir ses droits à la retraite.

Elle prévoit de partir le 1er décembre 2023.

L'association engage une réflexion pour savoir si le poste de secrétaire salariée peut être pourvu et par quel profil.

Une nouvelle page se tourne.

La Présidente clôture l'Assemblée Générale à 20H15 après que tous les sujets à l'ordre du jour aient été discutés et votés.